

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration 10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoint,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.41/03.24
Objet : Classe de découverte
Ecole maternelle Triolet
Tarifs

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.41/03.24

Objet : Classe de découverte
Ecole maternelle Triolet
Tarifs

Madame PATIN rappelle que dans le cadre de leurs activités pédagogiques, les écoles peuvent solliciter la Ville de Lillebonne pour l'organisation de classes de découverte dont le financement est partiellement assuré par la commune, à hauteur de 58 % du coût global.

Au titre de l'année scolaire 2023-2024, deux enseignants de l'école maternelle Triolet ont manifesté leur souhait d'organiser une classe de découverte à Tailleville (14 440) pour les élèves de grande section de l'école.

La participation des familles à cette classe de découverte est calculée en fonction des quotients familiaux et de leur lieu de résidence, les tarifs appliqués aux familles correspondant à un pourcentage du coût total du montant du séjour. Ainsi, en tenant compte de la participation de la Ville de Lillebonne, la participation des familles s'établit comme suit :

TRANCHES DE QUOTIENT	LILLEBONNE	EXTERIEUR
A	33 %	38 %
B	38 %	43 %
C	43 %	48 %
D	46 %	53 %
E	48 %	56 %
F	53 %	61 %
G	58 %	66 %

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la nécessité de prévoir les modalités d'organisation et de financement de la classe de découverte de l'école maternelle Triolet en 2024,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.41/03.24

Objet : Classe de découverte
Ecole maternelle Triolet
Tarifs

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer comme suit la participation des familles dont les enfants, élèves de grande section de l'école maternelle Triolet, participeront à une classe de découverte sur le thème de la mer, les 6 et 7 mai 2024, à Tailleville :

Coût du séjour : 6 738,00 €
Coût par élève : 182,117 €
Base de référence : 182,00 €

TRANCHES DE TRANCHES	LILLEBONNE	EXTERIEUR
	EUROS	EUROS
A	60,00	69,00
B	69,00	78,00
C	78,00	87,00
D	84,00	96,00
E	87,00	102,00
F	96,00	111,00
G	106,00	120,00

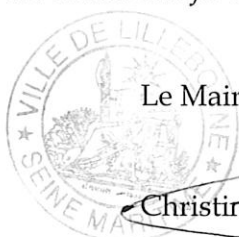
Sont inclus dans le coût : l'hébergement en pension complète, la mise à disposition d'agents municipaux pour l'encadrement de la vie quotidienne au départ de Lillebonne, les activités prévues au programme et le transport en autocar.

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de réservation, dans le cadre de ce séjour, avec l'organisme «l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques » (UNCMT).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.